

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux compagnies d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance, aux collaborateurs des directions des Risques et Techniques et aux directions générales.

Pour obtenir quoi ?

Définir une organisation efficace et conforme intégrant la fonction gestion des risques dans le cadre de Solvabilité II. Appréhender les enjeux liés à la gestion des risques dans l'assurance. Déterminer les principes de son déploiement et l'animation d'une filière.

Quels objectifs pédagogiques ?

Veiller au respect des attendus réglementaires relevant de la fonction gestion des risques : règles de gouvernance, de travaux à mener et points d'attention.

Adapter les processus de gestion des risques de sorte à l'articuler à la stratégie de l'entreprise : mesure du profil de risque et déclinaison opérationnelle de l'appétence au risque.

Gérer les interactions de la fonction gestion des risques avec les autres processus de l'entreprise concourant à la gestion globale des risques.

Quelles méthodes mobilisées ?

Tout au long de la formation, les aspects théoriques alterneront avec des retours d'expériences concrets et opérationnels.

Quels sont les prérequis ?

Connaître les principes de la directive SII. Avoir des notions en gestion des risques et contrôle interne.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Didier MERCKLING,

Membre actif de l'Institut des actuaires, préside la commission IARD. Pendant plusieurs années détenteur de la fonction clé actuariat d'une SAM, il a exercé dans diverses compagnies comme responsable actuaire et technique, auditeur, responsable contrôle interne et gestion des risques.



La formation en pratique...

Quand et où ?

11 octobre 2024

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de stage, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Réglementation Solvabilité II

- Gouvernance et fonctions clés
- Missions de la fonction clé gestion des risques
- Interactions avec les autres fonctions clés et les instances de direction et d'administration
- Le processus ORSA
- Exigences de reporting
- Notice ACPR du 1^{er} décembre 2023

La mise en œuvre et le suivi du système de gestion des risques

- Modèles de référence
- Organisation, processus et responsabilités
- L'appétence et la tolérance aux risques
- Politiques de gestion des risques
- Le pilotage des risques (souscription, marché, opérationnel)
- Informations, indicateurs, reporting et communication
- Actions d'amélioration, de remédiation

La cartographie des risques

- Identification et suivi des risques
- Evaluation des risques
- Priorisation et traitements

Le processus ORSA

- Les 3 évaluations
- Modèles, pratiques et méthodologies
- Objectifs opérationnels
- Reporting et rapport ORSA

Prise en compte des risques de durabilité

- Point réglementaire
- Intégration dans le Besoin Global de Solvabilité

La gestion des risques au cœur du dispositif Solvabilité II

- Le rôle pivot dans le pilier 1 et le pilier 2
- La maîtrise des activités
- Le pilotage des fonds propres et de la solvabilité

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Le contenu de la formation est complet et très bien retransmis par les formateurs. »

M.F., Auditeur – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

« Très bon contenu. Bonne articulation entre la théorie et la pratique. »

S.F., Responsable du contrôle interne – MGC

« Excellents formateurs, très pédagogues, qui ont su vulgariser un contenu technique et dense ! »

A.D., Chef de produit – MACIF MUTUALITÉ